



Public Works
Travaux publics

Le programme de lutte contre les chenilles défoliatrices se poursuit

La Ville poursuivra son programme de lutte contre les chenilles défoliatrices le mardi soir à partir de 20 h 30 dans les secteurs de gestion des insectes 4 (Munroe-Ouest, Rossmere B) et 50 (Jefferson, Parc de Kildonan, Seven Oaks). La pulvérisation devrait avoir lieu en semaine au cours des quatre prochaines semaines. Elle n'aura lieu que si les conditions météorologiques le permettent.

Les arbres sont traités de *Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki* (Btk), un produit biologique qui est appliqué directement sur les feuilles des arbres à l'aide de pulvérisateurs à haute pression. Une fois qu'elle a ingéré le Btk, la chenille défoliatrice arrête de manger et meurt environ trois jours plus tard.

L'utilisation de ce produit au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le produit sera appliqué par des opérateurs et des opératrices antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral qui figure sur l'étiquette.

Zones tampons

Lorsqu'une zone tampon est établie, il est interdit d'appliquer le produit Btk à moins de 30 mètres d'un bien précis.

Les membres de la population peuvent demander qu'une zone tampon soit établie autour de leur résidence principale. Les demandes doivent inclure une lettre et une carte-photo d'identité associant la personne qui fait demande à l'adresse en question. Ces documents peuvent être soumis :

- à l'aide du [formulaire de demande de service en ligne](#);
- par courriel à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur au 311;
- par la poste à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;

- en personne au [1539, rue Waverley](#).

Il faut au moins 72 heures pour traiter les demandes.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville utilise un système d'envoi d'avis quotidiens automatisés par téléphone et par courriel relativement aux activités de lutte contre les insectes. Les membres de la population peuvent [s'inscrire en ligne](#) ou [en communiquant avec le 311](#).

Pour en savoir plus, visiter winnipeg.ca/luttecontreinsectes.